



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/473
S/16734

6 septembre 1984

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-neuvième session

Points 68, 69, 124, 125 et 130 de

l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR

LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

APPLICATION DES DISPOSITIONS DE SECURITE COLLECTIVE

DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES POUR LE MAINTIEN

DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE

ENTRE ETATS

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR L'ELABORATION D'UNE

CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT,

L'UTILISATION, LE FINANCEMENT ET L'INSTRUCTION

DE MERCENAIRES

CONSEIL DE SECURITE

Trente-neuvième année

Lettre datée du 6 septembre 1984, adressée au secrétaire général par
le représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que le Chargé d'affaires de l'ambassade du Pakistan à Kaboul a été convoqué au Ministère des affaires étrangères, le 22 août 1984 et que le responsable de la Première Division politique lui a remis une note verbale qui était ainsi conçue :

"Les autorités d'Islamabad, suivies par les organes d'information des pays impérialistes, ont récemment lancé une nouvelle campagne de propagande mensongère visant à faire croire que les Forces armées de la République démocratique d'Afghanistan ont lancé contre le Pakistan des attaques aériennes et terrestres.

Les autorités compétentes de la République démocratique d'Afghanistan déclarent qu'il n'y a pas eu d'attaque terrestre ou aérienne contre le Pakistan. Elles considèrent les allégations des autorités pakistanaises comme de purs mensonges qu'elles rejettent catégoriquement.

* A/39/150.

Au moment où les négociations de Genève et la trente-neuvième session de l'Assemblée générale approchent, les autorités d'Islamabad, sous la direction et avec la complicité des milieux américains et chinois, montent un spectacle ridicule pour gagner du terrain en politique et en propagande et déploient tous leurs efforts pour détourner, par une propagande venimeuse et mensongère, l'opinion publique pakistanaise et mondiale du travail de sagesse qu'elles effectuent pour empêcher la tenue des négociations de Genève et créer un climat d'hostilité à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les autorités d'Islamabad savent parfaitement qu'il n'est plus de mise de rejouer cette comédie et que ces allégations sans fondement et ces inventions malveillantes ont fait leur temps et ont perdu toute efficacité. En portant ces accusations fallacieuses, les autorités pakistanaises cherchent à dissimuler leurs propres activités hostiles, qui ont fait du Pakistan un tremplin d'agression et une base d'entraînement pour les éléments contre-révolutionnaires afghans en vue de permettre à ces mercenaires destructeurs d'attaquer le territoire de la République démocratique d'Afghanistan.

Réfutant les récentes allégations sans fondement des autorités pakistanaises, la République démocratique d'Afghanistan déclare une fois de plus que l'Afghanistan, qui est un pays épris de paix, n'a nullement l'intention de lancer des attaques contre d'autres pays. La République démocratique d'Afghanistan est elle-même victime d'une guerre non déclarée, d'agressions commises par des bandits et d'ingérences lancées depuis le territoire pakistanais, et cela depuis six ans.

La République démocratique d'Afghanistan espère que les autorités militaires pakistanaises, au lieu de formuler des accusations aussi perfides, mettront fin à leurs ingérences dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et ne compromettent pas la paix et la sécurité dans la région. Sinon, elles devront assumer la responsabilité des graves conséquences que peuvent avoir cette politique d'agression et cette propagande mensongère."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale, au titre des points 68, 69, 124, 125 et 130 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) M. Farid ZARIF

